



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin - 22 juillet 2010

Point 2c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel :**

**mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements**

**pris sur le plan international en matière d'égalité**

**entre les sexes et d'autonomisation des femmes**

### **Déclaration présentée par la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil é conomique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2010/100.



## Déclaration

La Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes a exprimé son ferme attachement en faveur de l'égalité des chances pour les femmes. Ses représentants ont participé à toutes les grandes conférences sur les femmes - celle de Mexico en 1975, puis celle de Pékin en 1995 - ainsi qu'à toutes les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme. Depuis la Conférence et le Programme d'action de Beijing, la législation sur les normes internationales a sensiblement progressé. La plupart des États Membres des Nations Unies ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, avec quelques réserves pour certains. La plupart se sont engagés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés lors de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000. Les objectifs 1, 2 et 3 sont cruciaux pour les droits de la femme. Parmi les autres étapes positives, citons les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies n° 1225 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et n° 1830 (2008) sur les violences sexuelles dans les conflits armés. Malgré une importante avancée législative, l'application de ces engagements juridiques n'a pas connu une progression similaire. Il suffit de consulter les statistiques sur la traite des femmes et des filles, les violences domestiques, les inégalités salariales à travail égal, la féminisation de la pauvreté, l'inégalité de représentation des femmes aux élections et la prise en charge par les femmes des membres invalides et âgés de la famille pour constater que la liste des inégalités reste longue. Ces disparités persistent bien qu'il soit démontré qu'un semblant d'égalité engendre rapidement un bien-être social et économique. Nous ne pouvons plus nous contenter de promettre l'égalité tout en continuant à priver les femmes de cette égalité de droits.

Par conséquent, nous demandons à tous les gouvernements de :

- Appliquer une politique de tolérance zéro en cas d'inégalité entre les hommes et les femmes.
- Mettre en œuvre tous les engagements pris en vertu des Conventions des Nations Unies et de leurs Protocoles et toute autre législation relative à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.
- Exhorter les pays qui n'ont pas signé les conventions des Nations Unies à le faire sans délai.
- Retirer toutes leurs réserves concernant les Protocoles facultatifs.
- Instaurer des quotas de femmes aux élections à tous les postes gouvernementaux afin d'instaurer une parité dans les prises de décisions.
- Créer des politiques familiales permettant aux femmes de choisir librement de participer aux sphères politique, économique et sociale tout en s'occupant de leurs enfants et des membres invalides et âgés de leur famille.
- Prévoir des fonds suffisants pour la formation à l'égalité des droits dans les budgets gouvernementaux.
- Financer et mener des campagnes sur les questions d'égalité à l'aide des nouvelles technologies et des médias.

- Supprimer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la prostitution et le trafic, en punissant sévèrement la rétribution de services sexuels et le travail forcé.
  - Impliquer les femmes dans les décisions d'engager ou de poursuivre un conflit armé.
  - Concerter leurs efforts pour mettre fin à la résolution des conflits par la guerre, cette dernière étant la plus grande violation des droits de la femme.
-